



## Communauté d'Agglomération du Pays Viennois

---

### Contexte

La communauté d'agglomération est née le 1er janvier 2002 sur un territoire large de 18 communes : 17 communes en Isère (sur deux cantons) et une commune dans le département du Rhône.

La CAPV se compose :

- d'une ville-centre, Vienne, sous préfecture et chef lieu de canton, siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie, forte d'une population de 30 000 habitants
- de quatre communes (sans compter Vienne) faisant partie de l'ancien district (Pont-Evêque, Seyssuel, Reventin-Vaugris, Saint-Romain-en-Gal). Elles avaient développé ensemble une intercommunalité sereine, basée sur le développement économique
- des communes de la vallée de la Sévenne (Luzinay, Villette-de-Vienne, Serpaize, Chuzelles) et de Chasse sur Rhône, Septème pour le canton Nord de Vienne
- des communes de Jardin, Saint-Sorlin-de-Vienne, Estrablin, Les Côtes d'Arej, Moidieu Détourbe, Chonas l'Amballan et Eyzin-Pinet pour le canton sud

### Situation géographique

Réparti sur les deux rives du Rhône, le territoire de la CAPV forme une agglomération de 67 000 habitants située à 30 km au sud de Lyon, au pied du Parc Naturel Régional du Pilat. Implantée sur les vestiges d'une prestigieuse capitale gallo-romaine, l'agglomération se développe le long de la boucle du Rhône, dominée par les coteaux viticoles des Côtes-Rôties.

### Compétences de la Communauté d'Agglomération

- Au titre des compétences obligatoires :  
Développement économique  
Aménagement de l'espace  
Equilibre social de l'habitat  
Politique de la ville
- Au titre des compétences optionnelles :  
Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire  
Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie  
Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Compétences complémentaires :  
Politique contractuelles de développement local d'intérêt communautaire  
Sécurité, hygiène  
Aires d'accueil des gens du voyage  
Relais d'assistance maternelle d'intérêt communautaire  
Personnes âgées  
Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

### Structure

- Conseil communautaire : 54 membres
- Bureau composé de 21 membres
- Président : M. Christian Trouiller
- VP : M. Chaudier, Mme Desestret, M. Rioult, M. Hugueville, M. Cachet, M. Jars, Mme Reboux, M. Kovacs, M. Gagnaire, M. Porcheron, Mme Celard, M. Polo, M. Clerc, M. Kechichian

## Caractéristiques

- Projet d'agglomération

Adopté le 22 octobre 2004, il définit les choix de l'agglomération à l'horizon 2020 pour son développement durable, pour la définition conjointe des stratégies économiques et sociales, pour son organisation interne et son positionnement vis-à-vis de l'extérieur.

L'objectif du projet d'agglomération est double :

1. Doter les 18 communes d'un projet collectif, porteur d'une vision d'avenir et dégagant des priorités pour construire un territoire où il fera encore et toujours, bon vivre à l'avenir
2. Se positionner au niveau régional dans les grands débats d'aménagement du territoire et négocier des soutiens financiers auprès de nos partenaires que sont l'Etat, la Région Rhône-Alpes et le Département de l'Isère (un contrat d'agglomération a été signé en 10 mars 2005 entre la CAPV, l'Etat et la Région Rhône-Alpes)

- Habitat

- *Contrat de Ville*

La communauté d'agglomération est maître d'œuvre du contrat de ville 2000-2006, qui s'applique sur les communes de Vienne, Chasse sur Rhône et Pont Evêque.

- *Programme Local de l'Habitat 2005-2011 (PLH)*

La CAPV est également dotée d'un PLH, définissant pour une durée de 6 ans les grands principes et les objectifs de la politique d'agglomération en matière de logement, de renouvellement urbain et de mixité sociale.

- Transports

*Plan de Déplacements Urbains (PDU)*

Adopté en Octobre 2003 le Plan de Déplacement Urbain (PDU) de la CAPV définit les grandes orientations de la politique d'agglomération en matière de transports et propose un programme d'actions pour les dix ans à venir.

*Transports en Commun*

La CAPV organise les transports sur son territoire, notamment par l'exploitation de plusieurs lignes urbaines.

- Environnement

Des actions sont réalisées pour l'environnement, le tri sélectif, les plans locaux pour la gestion de l'espace, les rivières, etc.

- Développement économique

La CAPV a créé en 2005 « Pays Viennois Développement » : une Agence de développement économique chargée de contribuer à la dynamisation du tissu économique en favorisant l'implantation, la création et le développement des entreprises en partenariat avec les acteurs locaux.

L'agence travaille sur 4 axes stratégiques : Accompagner les projets des entreprises locales ; Faire du Pays Viennois un territoire privilégié pour l'accueil d'entreprises du secteur tertiaire ; Intégrer le tourisme comme un secteur économique à part entière à développer et à promouvoir ; Assurer des fonctions d'animation, de promotion et de veille économique...

- Développement touristique

Eléments particuliers à noter sur le territoire : parcours touristique, diversité culturelle, tourisme industriel ou vert, événements spécifiques, curiosités...

## Contacts

Communauté d'Agglomération du Pays Viennois

30 Avenue Général Leclerc - BP 263

38 217 VIENNE Cedex

☎ 04 74 78 32 10

Courriel : [info@paysviennois.fr](mailto:info@paysviennois.fr)

Site Internet : <http://www.paysviennois.fr>